

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 12 décembre à 19 h 45.

Convocation adressée le 07 décembre 2022

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Christian GOSSMANN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusés :

Sandrine DOYEN, Elodie MOLET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Christian GOSSMANN.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil.
- 3) Avenant convention MATEC
- 4) RPQS 2021 SMASA
- 5) Divers

- 1) Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 08 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil : néant.

3) Délibération n° 2022-31 : Avenant convention MATEC-CAUE (1.4).

Dans le cadre du projet de réfection des usoirs de la rue du Grand Orme, de création de trottoirs et de réaménagement des placettes à Sailly-Achâtel, le Maire expose la nécessité de maîtriser les coûts du projet.

Moselle Agence Technique (MATEC) propose un service d'aide à la recherche de subventions.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avenant à la convention pour la prestation d'assistance à recherche de subventions entre la commune de Saily-Achâtel et Moselle Agence Technique (MATEC).

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte les termes de l'avenant à la convention,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4) Délibération n° 2022-32 : SMASA RPOS 2021 (5.7).

Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif ;

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SMASA pour l'exercice 2021, le conseil municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions donne un avis favorable, sans observations, au rapport présenté.

5) Divers :

- Le Maire remercie tous les bénévoles et membres du conseil municipal qui ont œuvré pour la réussite du repas des séniors a eu lieu le dimanche 27 novembre. Ce temps convivial a été très apprécié. Il lance déjà une réflexion pour l'organisation de la prochaine édition.
- Le Maire profite de ce dernier conseil de l'année pour adresser tous ses remerciements aux conseillers municipaux pour leur investissement et le bon travail, malgré la situation sanitaire, économique et géopolitique. L'équipe municipale doit continuer à tisser le lien pour assurer son rôle social face aux difficultés que peuvent rencontrer les habitants.
- Concernant le délestage électrique, une réunion a été organisée par la Préfecture. En raison de l'arrêt de plusieurs réacteurs nucléaires, il y a des risques de tensions sur la fourniture en électricité. Si des coupures doivent avoir lieu, elles seront prévues un jour à l'avance, dureront 2 heures sur les créneaux de 8h à 13h et de 18h à 20h. Elles n'auront pas lieu les week-end, ni les jours fériés. Il est possible de vérifier le risque sur le site Ecowatt.

Séance levée à 21h10.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS

Le secrétaire,
Christian GOSSMANN